



Un immeuble de 25 logements sociaux va sortir de terre à Plérin

La Ville de Plérin (Côtes-d'Armor) a délivré, le 8 février 2024, à la Société civile immobilière de construction Arboretum, le permis de construire d'un ensemble immobilier qui proposera à la location 25 logements sociaux près de l'école Harel-de-la-Noë.

Le projet de construction d'un immeuble près de l'école Harel-de-la-Noë, à Plérin (Côtes-d'Armor) est proposé par le promoteur Arborétum, basé à Toulouse (Haute-Garonne). Il sera géré par l'entreprise Imodéus et commercialisé par la société Equity, basée à Plérin. Puis la gestion des 25 logements sociaux sera confiée au bailleur social La Rance, de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Lire aussi : À Plérin, des logements sociaux et un immeuble à la place de l'ancien centre aéré des Rosaires

À la place des anciens logements de fonction de l'école

Ils seront construits sur la parcelle située au 4, rue des Prés-Josse, à la place de deux anciens pavillons, destinés, à l'origine, aux logements de fonction des professeurs des écoles de Harel-de-la-Noë. Ces deux logements étant énergivores, avec un coût de rénovation excessif, la décision a été prise par la Ville de soumettre la parcelle à la vente et la déconstruction des pavillons pour laisser place à un immeuble collectif construit sur une surface totale de 1 586 m².

Du T1 au T5

Ce sont les architectes de Plérin, Architectes Associés. com, qui ont dessiné le bâtiment d'une hauteur de 16 mètres, sur trois étages plus combles, et qui va proposer à la location un T1, quatorze T2, cinq T3, quatre T4 et un T5, du rez-de-chaussée avec des espaces communs, aux combles.

Les surfaces prévues pour les différents appartements vont de 40 m² pour le T1 à 80 m² pour les T4 ou 101 m² pour le T5, situé au premier étage. Les logements du rez-de-chaussée bénéficieront d'une terrasse, ceux des étages d'un balcon de 6 m². Chaque logement disposera d'une place de parking éco végétale, située à l'arrière du bâtiment. Ce dernier va s'insérer entre l'école Harel-de-la-Noë et la résidence Clos de Lécuyer, situé au 2 et 4 de la même rue.

Un projet initial revu

Le projet initial prévoyait la mise à disposition de sept logements adaptés renforcés et destinés aux personnes en situation de handicap. L'adjoint au maire en charge de l'urbanisme, Pascal Laporte avait indiqué, lors du conseil municipal du 8 avril, « **que ce n'était plus le choix de la société** », Altygo s'étant retiré du projet, ont indiqué les services de la Ville.

Dix-huit mois de travaux

Lee Brooksbanks, gérant de l'étude d'architectes, a rappelé « **que le projet initial a été modifié en tenant compte de l'avis des riverains, pour être plus éloigné du bâtiment résidentiel existant et en modifiant les ouvertures** ». Si le projet, répondant aux normes actuelles thermiques et acoustiques, « **reste un simple avec des appartements plus grands que le privé** », l'appel d'offres devrait débuter cette année avant 18 mois de chantier comprenant la déconstruction des deux pavillons. « **La Ville va investir 304 000 € pour produire du logement social** », avait précisé Ronan Kerdraon, lors de ses vœux en début d'année.

Le projet immobilier va s'insérer rue des Prés-Josse, entre l'école Harel-de-la-Noë et la résidence Clos de Lécuyer à Plérin.

Architectes Associés. com ■